

Séance du 29 novembre 2022

Délibération n° 2022/98

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Brem-sur-Mer et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vue de réaliser un projet d'écoquartier – Les Frichaudières

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune de Brem-sur-Mer, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'écoquartier – Les Frichaudières,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

29 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE